



**COMPTE-RENDU de séance valant PROCES-VERBAL**

**Du CONSEIL MUNICIPAL du 12 octobre 2021 à 20h30**

**1/ Election du secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mme Sandrine GADOLET secrétaire de séance.

**2/ Approbation du compte-rendu valant procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :**

Le compte-rendu du conseil municipal est validé à l'unanimité.

**3/ Aménagement du Cimetière : Attribution du marché, mise en place des cavurnes, modifications des tarifs et du règlement :**

Mr Thierry FAUSSURIER, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, rappelle que l'espace cinéraire actuel sera prochainement complet. Dans ces conditions, la commission « cimetière » a rédigé un dossier de consultation des entreprises (DCE) pour la création d'un nouvel espace cinéraire. Ce site sera constitué d'un columbarium, d'un jardin du souvenir doté d'un réceptacle permettant de recevoir les cendres et d'une stèle permettant de poser des plaques avec l'identité des défunts.

Trois entreprises ont répondu à notre consultation :

- CONTET Pompes Funèbres et Marbrerie : 20 700€ TTC
- Marbrerie BUISSON : 9 716.40€ TTC
- GIVRE Taille de Pierre : 12 248.00€ TTC

Après avis de la commission, le conseil municipal valide les devis de la Marbrerie BUISSON, à savoir 9 716.40€ TTC pour la création d'un deuxième espace cinéraire (columbarium, jardin du souvenir, stèle) ainsi que le devis d'un montant de 3 960€ TTC relatif à la fourniture et la pose de 10 cavurnes.

**4/ Grand Bourg Agglomération / CLECT : Constatation de la répartition du fonds de solidarité et de l'Attribution de Compensation 2021 :**

Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité, le Conseil communautaire a délibéré le 1<sup>er</sup> juillet 2019 sur la création d'un fonds de solidarité de 100 000 € à l'attention des communes rurales et communes rurales accessibles de moins de 1 000 habitants. Ce fonds est calculé sur les données des fiches DGF des communes, sa répartition évolue donc d'année en année.

Le conseil municipal décide que la commune de LESCHEROUX se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 3 495€ et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 4 octobre 2021

**5/ Remplacement du véhicule utilitaire Kangoo 5730 WV 01 :**

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'acquérir le véhicule Renault Kangoo II Express DK-021-MV d'un montant de 9 364€ TTC auprès du garage AD-BATIAS de Pont de Vaux et accepte la reprise du véhicule Kangoo 5730-WV-01 d'un montant de 1 500€.

**6/ Travaux bibliothèque / isolation du bâtiment : avenant n°1 LOISY :**

Mr Thierry THENOZ, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, informe de l'avancement du chantier. La livraison des fenêtres est prévue fin novembre alors qu'initialement elle était envisagée début novembre. Les travaux de rénovation laissent parfois apparaître le besoin de réaliser des travaux supplémentaires imprévus. Ce qui est le cas et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces travaux supplémentaires. Le montant initial des travaux de 176 309.41€ HT est porté à 178 402.77€ HT.

**7/ Succession NEVEUX - vente aux enchères véhicule immatriculé 6166TM01 :**

Mr le Maire rappelle que Mr NEVEUX a fait don de ses biens à la commune et que la commune a accepté ce legs par la délibération n°10/2020 prise lors du conseil municipal du 3 mars 2020. Il informe que le véhicule Renault 4 a été mis aux enchères, suivant un prix de réserve fixé à 1 000€. Quatre offres ont été reçues en mairie et dont l'ouverture est réalisée en séance :

- Mr Valentin OLIVIER : 2 222€
- Mr Thierry BONHOMME : 1 223€
- Mr Jacky VION-LOIZEL : 1 257€
- Mr Benoit MORGAN : 1 651€.

Le Conseil municipal accepte l'offre faite par Mr Valentin OLIVIER basée sur un montant de 2 222€.

*Prochaine réunion du conseil le 09/11/2021*

